GLAJ-GE

Rue du Village Suisse 5 1205 Genève - **3è étage / code d'accès : 4822**



Chères associations membres,

Voici le récapitulatif des délais pour l'année scolaire 2025-2026 concernant la diffusion par le GLAJ-GE des programmes de vos camps et centres aérés lors des périodes de vacances scolaires et/ou de vos activités durant l'année.

DÉLAI DE MISE EN LIGNE DES DONNÉES SUR LE SITE LOISIRSJEUNES.CH/GENEVE

26 JANVIER 2025 : activités des vacances de Pâques (18.04.2025-02.05.2025)

1^{er} MARS 2025 : activités des vacances d'été (30.06.2025-15.08.2025)

1^{er} JUIN 2025 : saisie des activités se déroulant durant l'année scolaire 2025-2026

Les statistiques loisirsjeunes nous montrent que les recherches pour les activités durant l'année sont plus fréquentes en juin et juillet, c'est la raison pour laquelle il est

important de saisir vos activités de l'année avant le 1^{er} juin.

1^{er} SEPTEMBRE 2025 : activités des vacances d'automne (21-25.10.2025)

activités des vacances de Noël 2025 (23.12.2025 – 03.01.2026) activités des vacances de Février 2026 (24-28.02.2026)

DÉLAI DE DÉPÔT DES DOCUMENTS PAPIER* AU GLAJ-GE POUR ENVOI AUX +400 ADRESSES

7 MARS 2025 : activités des vacances de Pâques (18.04.2025-02.05.2025)

activités des vacances d'été (30.06.2025-15.08.2025)

5 SEPTEMBRE 2025 : activités durant l'année scolaire 2025-2026

activités des vacances d'automne (21-25.10.2025)

activités des vacances de Noël 2025 (23.12.2025 – 03.01.2026)

activités des vacances de février2026 (24-28.02.2026)

ADRESSE DE LIVRAISON ET CODE DANS L'EN-TÊTE

*Afin de faciliter la mise sous-pli, le nombre de flyers et de programmes par enveloppe et par association sera désormais identique pour chaque association et distribué à l'ensemble des destinataires.

5 exemplaires de flyer, 5 exemplaires de programme composé de plusieurs pages, 1 affiche.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la <u>fiche d'instructions 2025</u>. Attention, cette fiche est régulièrement mise à jour en fonction des changements de destinataires, nous vous recommandons de consulter uniquement ce document en ligne et de ne pas l'enregistrer.